



## CS « CONDUITE DE PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET COMMERCIALISATION »

### OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

- Etre capable de concevoir le développement de l'exploitation dans sa globalité, initier et élaborer des projets. Au-delà de la mise en œuvre des activités, gérer, réguler et adapter le système d'exploitation
- Exercer son activité en tenant compte des effets de l'environnement socio-économique, culturel, et politique à différents niveaux de proximité (local, régional, national et international)
- Exécuter les différentes opérations dans le cadre de la conduite des activités à partir de directives générales.
- Organiser son travail et organiser celui d'une équipe dont il est responsable de façon temporaire.
- Etre responsable de l'atteinte des objectifs qui sont fixés et participer aux choix techniques de l'exploitation

### UNE FORMATION POUR...

- Agir dans une logique d'agriculture durable
- Développer une gestion d'une production de qualité
- Entreprendre des actions relatives au territoire et à l'environnement
- Veiller à l'aspect social de l'exploitation (maintien et développement de l'emploi, qualité des relations au travail ...) et au volet économique de la filière

### PROGRAMME

Développer une expertise en Agriculture Biologique, acquérir ou conforter les compétences requises à la conduite d'une exploitation en agriculture biologique dans le cadre d'un projet de conversion, d'installation ou de salariat sur une exploitation AB.

### THÈMES ABORDÉS DANS LA FORMATION :

- Le système de production en agriculture biologique : spécificités, réglementations, principaux indicateurs
- Produire pour vendre : les impératifs commerciaux
- La projet d'installation : l'heure des choix
- Le suivi de la production : la gestion technique du système de production
- L'élaboration d'un diagnostic économique et financier, les pistes d'améliorations
- Les scénarios de la conversion en agriculture biologique : la conversion et ses impacts sur le système de production

*De la conception du projet d'installation ou de reconversion...*

*A la mise en œuvre de la production... Et de la commercialisation...*

### UNITÉS CAPITALISABLES À VALIDER :

- UC.1 : Etre capable d'organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique
- UC.2 : Etre capable de mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique
- UC.3 : Etre capable d'analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion

Les systèmes de production conduits en agriculture biologique sont très variés :

- Polyculture-élevage : ruminants, porcins, équins,
- Elevages ne nécessitant pas de cultures : volailles, lapins, apiculture,
- Cultures de plein champ,
- Maraîchage et cultures sous abri,
- Cultures pérennes

## CONTACT



**Pierre BRANELLEC**

info.genechformation@  
institutdegenech.fr



28 rue Victor Hugo  
59810 Lesquin



03 20 62 29 99



www.institutdegenech.fr



## PUBLIC

- Personnes ayant un projet d'installation en agriculture biologique ou un projet de conversion.
- Personnes souhaitant piloter en tant que salarié hautement qualifié une exploitation agricole en agriculture biologique
- Personnes souhaitant devenir salarié au sein de la filière agriculture biologique

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 personnes

## DATES, DURÉE

- de septembre à juin suivant le planning donné par le centre
- Formation par alternance – 8 mois – 900 heures :
  - 450 heures soit 13 semaines au centre de formation
  - 450 heures en entreprise soit 13 semaines en entreprise

## TARIFS DE LA FORMATION

14.15 € de l'heure.

Etude de prise en charge possible, voir avec le centre

## FINANCEMENT

Contrat de Professionnalisation, PRF, Pôle emploi, Autofinancement

## ACCESSIBILITÉ

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap



## DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

### DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME

- Exploitant agricole
- Salarié agricole qualifié
- Conseiller/Technicien conseil en développement
- Technicien d'expérimentation
- Technicien de contrôle

Le titulaire du CS peut être amené à exercer son activité salariée sur une exploitation agricole, dans des instituts techniques, laboratoires, centres de recherche et d'expérimentation, entreprises de service, chambres d'agriculture.

### POURSUITE D'ÉTUDE

La formation CS CPABC débouche sur activité salarié/Responsable d'exploitation. Il offre la possibilité de continuer à se former en préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) du secteur agricole. Le titulaire du CS peut également compléter sa formation par un brevet professionnel (BP) ou un autre CS.

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Visite d'entreprises
- Intervention d'experts (Agriculture, alimentation, centres de recherche, ...)
- Etudes de cas techniques, socio-économiques, réglementaires
- Mises en situation (supports : exploitation agricole de l'établissement – productions végétales et animales et autres structures)
- Veille documentaire : méthodologie de la recherche d'informations et exploitation des informations techniques, réglementaires et socio-économiques
- Analyse de pratiques professionnelles individuelles et/ou en groupes
- Atelier « outillages motorisés/non-motorisés » : conception réalisation, entretien, réparation
- Possibilité d'ateliers pratiques en transformation de produits (produits laitiers, fruits et légumes, jus de pomme) : ateliers de l'Institut de Genech.

## MODALITÉS

### PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans
- Être actif ou demandeur d'emploi
- Être titulaire :
  - du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole »,
  - du brevet professionnel option « productions horticoles »
  - du baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole »,
  - du baccalauréat professionnel option « productions horticoles »
  - du brevet de technicien agricole option « production »,
- Ou avoir une expérience professionnelle de 1 an dans le secteur agricole ou de 3 ans dans un autre secteur.
- Ou sur dérogation auprès de la DRAAF suivant votre situation

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entretien individuel et test de positionnement
- Délais d'accès : entretien dans les 15 jours maximum suivant le 1er contact
- Si financement dans le cadre du PRF (Programme Régional de Formation), une entrée par an en septembre)
- Accès possible après une VAE

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme (niveau IV) est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Il est obtenu par validation de 3 Unités capitalisables (UC) (voir « Programme de la formation »).